

Objet : Convention de partenariat UNAT PACA / Interparc PACA

La Présidente expose :

Les Parcs naturels régionaux et les opérateurs du tourisme associatif ont, au fil des ans, démontré leur importance dans l'aménagement et la vitalité des régions, et dans la mise en œuvre de politiques de développement respectueuses de l'environnement, et des populations locales et vacancières.

L'UNAT PACA, tête de réseau représentant le tourisme associatif et acteur de l'Economie Sociale et Solidaire, et les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'inscrivent dans une longue tradition de coopération, d'engagement et de valeurs partagées, pour un développement responsable et solidaire des territoires.

Ce partenariat est formalisé au travers une convention entre l'UNAT PACA et les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'appuyant sur une volonté commune de développer un tourisme durable et intégré répondant aux ambitions du Schéma Régional de Développement Touristique 2012-2016.

La mise en œuvre de cette démarche commune s'articule, en lien avec la Charte Européenne du Tourisme Durable, autour des actions suivantes :

en direction des vacanciers

- Valorisation du patrimoine naturel et culturel : information et promotion du territoire, sensibilisation à l'environnement et au développement durable, activités de pleine nature et sorties découvertes
- Accessibilité des espaces protégés aux populations empêchées et défavorisées

Et en direction des opérateurs du tourisme associatif

- Accompagner, qualifier et valoriser les établissements du tourisme associatif engagés dans le tourisme durable et développer une politique d'achat local et écoresponsable.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales souhaite développer sur son territoire de Massif un tourisme de qualité, durable et solidaire s'inscrivant dans les orientations de la Charte Européenne du Tourisme Durable.

A ce titre, la Présidente propose d'associer le Parc à la convention de partenariat UNAT PACA/ Interparc PACA.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Décide** d'adhérer à la convention de partenariat UNATPACA/ Interparc PACA.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU